

Tissus et Nouveautés

(TISSUES & DRY GOODS)

REVUE MENSUELLE

Publié par La Compagnie de Publications des Marchands Détaillants du Canada, Limitée, 80 rue St-Jenis, Montréal. Téléphones Est 1183-118 Boite de Poste 917. Abonnement: dans tout le Canada et aux Etats-Unis, \$1.00, strictement payable d'avance; France et Union Postale, 7.50 francs. L'abonnement est considéré comme renouvelé à moins d'avis contraire donné au moins 15 jours avant l'expiration, et ne cessera que sur un avis par écrit adressé au bureau même du journal. Il n'est pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arrérages et l'année en cours ne sont pas payés. Adresser toutes communications simplement comme suit: **TISSUS ET NOUVEAUTÉS, MONTREAL Can.**

Vol. XIII

MONTREAL, JANVIER

No 1

ASSOCIATION DES VOYAGEURS DE COMMERCE

Elections, Rapport et Banquet

Le 17 décembre a eu lieu au Windsor l'assemblée annuelle de la Dominion Commercial Travellers' Association; près de 200 membres étaient présents.

Il a été donné connaissance du résultat des élections comme suit: M. J. Bevans Giles, élu président par 1984 voix, contre 1,799 accordées à M. Chas. T. Gurd; M. Ed. Duckett élu vice-président par 2,091 voix contre 1864 données à M. A. J. Brown. Les Directeurs élus sont: MM. H. M. Levine, Eug. Poltvin, M. W. Hackett, W. C. Murray, W. J. Irvine.

Le président sortant, M. S. J. Mathewson occupait le fauteuil et présenta son rapport annuel. L'année expirée a été la meilleure depuis l'existence de l'Association. Le nombre des membres a été augmenté de 377, il est maintenant de 7,607. Le revenu total de l'année a été de \$90,720.18, en augmentation de \$4,904.17 sur l'année précédente. Le surplus net de l'année a été de plus de \$35,000, il a été reporté au compte de capital qui présente un total de \$307,806.75. Le surplus de l'année expirée est le plus fort que l'Association ait encore eu.

Depuis le dernier rapport 55 membres sont décédés, c'est 13 de moins que l'année antérieure.

L'amélioration des conditions hygiéniques et de sécurité dans les hôtels a continué à occuper l'attention du Bureau qui s'efforce d'obtenir que le gouvernement provincial nomme un inspecteur des hôtels de la province de Québec.

Le rapport annuel relatif au Fonds de Bienfaisance indique qu'après une dépense de \$207.80, il reste une balance de \$321.57.

Le rapport a été adopté sans discussion.

Avant de quitter la présidence, M. S. J. Mathewson remercia les membres de

leur excellent appui et fit remarquer combien grande est la responsabilité des directeurs en ce qui a trait au placement des fonds de l'Association. A ce sujet, il suggéra qu'elle devrait étudier s'il n'est pas à propos de nommer un architecte ou un agent d'immeubles qui évaluerait les propriétés sur lesquelles les fonds de l'Association seraient placés.

* * *

Le banquet annuel de l'Association des Voyageurs de Commerce qui a eu lieu le 17 décembre à l'hôtel Windsor a réuni plus de 400 convives. A la table d'honneur nous avons remarqué: MM. Hon. W. Mackenzie-King, Ministre du Travail; Chas. M. Hays, président de la Compagnie du Grand Tronc; O. S. Perrault, président de la Chambre de Commerce du District de Montréal; H. F. Revell, président de la Chambre de Commerce Française; S. J. Mathewson, président sortant de charge; C. C. Ballantyne, commissaire du Port de Montréal; le maire Guerin, etc., etc.

Plusieurs discours furent prononcés et les plus remarquables furent ceux de MM. Mackenzie-King, C. M. Hays et de M. C. C. Ballantyne, qui a fait une déclaration des plus importantes relativement au projet de construction d'une cale-sèche à Montréal.

M. Bevans Giles, le président nouvellement élu prit le premier la parole. D'après son rapport il appert qu'il a été distribué jusqu'à date aux veuves et orphelins des membres décédés de l'Association, des bénéfices mortuaires se montant à \$68,200, tandis que l'actif actuel de l'Association est de \$348,000.

Après cet exposé financier qui fut très applaudi, l'Hon. M. Mackenzie-King, représentant le gouvernement d'Ottawa au banquet, répondit au toast du Parlement Fédéral. Il constata les très grands progrès réalisés au Canada pendant ces dernières années dans l'industrie des trans-

ports et dans le développement de notre commerce à l'étranger; il appela l'attention de ses auditeurs sur les vastes marchés de l'Orient et déclara qu'il était d'opinion que l'on devrait former un corps consulaire canadien, afin de promouvoir les intérêts de notre commerce dans toutes les parties du globe. C'est chose facile selon lui, étant données les avantages que le Canada possède au point de vue de la population, des conditions sociales et du gouvernement.

M. C. M. Hays du Grand Tronc, en répondant au toast de l'Industrie des Transports, remarqua qu'il aborde ce sujet avec hésitation devant un auditoire si bien versé dans cette question délicate. Il fit ressortir les difficultés de tout genre auxquelles sont maintenant assujettis les chemins de fer continuellement en butte aux poursuites devant les tribunaux et aux enquêtes. Il compara le chef d'une compagnie de chemin de fer à un voyageur de commerce: car si l'un vend de la transportation, l'autre vend une marchandise quelconque. L'avantage du commerçant, selon M. Hays, est qu'il fixe lui-même le prix de ses marchandises, tandis que les directeurs d'une compagnie de chemin de fer sont loin de jouir d'une pareille liberté. Les prix payés tant pour les salaires que pour la construction, etc., ont augmenté dans de très fortes proportions pendant les dernières années, et les chemins de fer peuvent difficilement élever les prix de transport. Actuellement aux Etats-Unis les compagnies de chemin de fer se demandent si elles pourront ou non augmenter leurs tarifs de fret, alors qu'une augmentation serait nécessaire pour les raisons signalées plus haut.

En conclusion, M. Hays constata que les voyageurs au Canada jouissent de grands avantages au point de vue des chemins de fer, en ce sens que les trois lignes transcontinentales permettent au voyageur de commerce de se rendre de l'At-